

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé :

Convocation et affichage : 05/12/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

Objet : VIREMENT DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL 2023

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a un dépassement de crédit au chapitre 66 « charges financières ». Certains articles dans ce chapitre sont en dépassement suite aux écritures d'ICNE et de la réalisation de nouveaux prêts. Afin de régulariser cette écriture, il est nécessaire d'abonder certains articles budgétaires.

Il propose donc les opérations suivantes :

ARTICLE	BUDGET 2023	DM 2023	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
DF 615221	15 000.00 €		0 €	450.00 €	14 550.00 €
DF 66111	5 710.00 €		260.00 €	0 €	5 970.00 €
DF 66112	0.00 €		190.00 €	0 €	190.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces différents points.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les virements de crédits proposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 14 décembre 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

